



**CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT GRAND EST -
Etablissement de l'Aube**

**PV des résultats à l'épreuve d'admission TAXI
Session du 18 octobre 2022**

Cette liste est composée uniquement des candidats admis

Sont déclarés admis les candidats suivants (TAXI) :

GUILLEMIN Romain

PAQUIN Charlotte

WEISS Coralie

Personne qui atteste des résultats : Troyes, le 25 octobre 2022

Le Président de la CMA Grand Est
Etablissement de l'Aube
Pour le Président et par délégation

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE RÉGION Grand EST

5 Boulevard de la défense Espace Partenaires 2^{ème} étage. 57 078 METZ Cedex 3 03 87 20 36 80

www.artisanat.fr - www.cmar-grandest.fr - contact@cmar-grandest.fr

Décret n° 2004-1164 du 2 novembre 2004

ÉTABLISSEMENT DE L'AUBE

6 rue Jeanne d'Arc · 10000 TROYES · 03.25.82.62.00

www.cma-aube.fr · contact@cma-aube.fr